



Mutualité des Employeurs

COMPTES ANNUELS de la MUTUALITE DES EMPLOYEURS

Exercice 2016

Pages 2 – 4 **COMPTES DE RESULTAT et BILAN**

Pages 5 – 13 **COMMENTAIRES**

Page 14 **ANNEXE** au bilan cf. l'art. 12 du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008

Comptes de résultat de l'exercice 2016

DEPENSES

COMPTE	DESIGNATION	Résultat 2015	Budget 2016	Résultat 2016
60	<u>Frais d'administration</u>	1.322.643,86	1.572.514,00	1.423.411,57
603	Frais de fonctionnement	185,67	56.450,00	6.806,90
6031	Organes	0,00	0,00	0,00
6034	Information et publications	0,00	15.000,00	0,00
6035	Frais experts et études	0,00	40.000,00	6.702,93
6036	Contentieux	0,00	1.000,00	0,00
6039	Dépenses diverses	185,67	450,00	103,97
604	Frais généraux	288,00	288,00	288,00
6042	Cotisations (ALOSS)	288,00	288,00	288,00
608	CCSS Frais communs	1.322.170,19	1.515.776,00	1.416.316,67
6081	Frais de personnel	940.014,65	1.000.416,00	972.690,68
6082	Frais de fonctionnement	334.820,15	422.006,00	355.941,46
6083	Acquisitions nouvelles	47.335,39	93.354,00	87.684,53
61	<u>Prestations en espèces</u>	350.181.354,04	369.000.000,00	366.165.445,87
610	PE assurance maladie	350.181.354,04	369.000.000,00	366.165.445,87
6101	IP salariés	350.181.354,04	369.000.000,00	366.165.445,87
63	<u>Transferts entre ISS</u>	24.967.488,55	0,00	0,00
639	Autres transferts	24.967.488,55	0,00	0,00
6390	Compensation SSM	24.967.488,55	0,00	0,00
64	<u>Décharges et restitutions de cot.</u>	1.642,82	10.000,00	24.522,01
640	Décharges sur cotisations	1.642,82	10.000,00	24.522,01
64000000	Décharge s/cot irréc. salariés 29,1C (surprime)	1.052,40	4.000,00	8.694,78
64000001	Décharge s/cot irréc. salariés PE	206,43	4.000,00	12.875,60
64010030	Décharge s/cot irréc. Ass. Vol.	383,99	2.000,00	2.951,63
TOTAL DES DEPENSES COURANTES		376.473.129,27	370.582.514,00	367.613.379,45
81	<u>Dotations sur réserves et sur reports à nv.</u>	17.686.468,63	6.305.423,00	6.643.487,61
810	Dotations aux réserves	17.686.468,63	6.305.423,00	6.643.487,61
81001310	Dotation FDR - réserve minimale (légale)		6.305.423,00	6.643.487,61
81001410	Dotation Report à nouveau	17.686.468,63	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS SUR RESERVES		17.686.468,63	6.305.423,00	6.643.487,61
TOTAL		394.159.597,90	376.887.937,00	374.256.867,06

RECETTES

COMPTE	DESIGNATION	Résultat 2015	Budget 2016	Résultat 2016
70	<u>Cotisations</u>	299.524.639,50	292.984.437,00	298.213.667,75
700	Cotisations obligatoires normales	293.042.713,98	286.484.437,00	291.576.236,92
70000000	Cotisations PE Art 29,1C s/salaires (surprime)	0,00	0,00	0,00
70000001	Cotisations PE s/salaires	293.042.455,18	286.484.437,00	291.576.113,12
7001	Cotisations s/IP	258,80	0,00	123,80
702	Cotisations volontaires	6.481.925,52	6.500.000,00	6.637.430,83
7021	Cotisations - assurance facultative	6.481.925,52	6.500.000,00	6.637.430,83
71	<u>Cotisations forfaitaires de l'Etat</u>	0,00	8.200.000,00	8.200.000,00
710	Cotisations forfaitaires pour l'assurance maladie	0,00	8.200.000,00	8.200.000,00
7100	Prestations espèces	0,00	8.200.000,00	8.200.000,00
72	<u>Participation de tiers</u>	88.524.702,47	49.000.000,00	31.687.279,92
721	Participation prestations	88.524.702,47	49.000.000,00	31.687.279,92
7210	Participation Etat	88.524.702,47	49.000.000,00	31.687.279,92
76	<u>Produits divers de tiers</u>	525.525,90	525.000,00	678.355,88
760	Recours contre tiers responsables	306.380,52	310.000,00	474.718,87
7606	Prestations	298.558,85	300.000,00	447.783,79
7608	Intérêts	7.821,67	10.000,00	26.935,08
761	Intérêts sur achats et retard sur cotisations	192.739,04	185.000,00	178.634,67
7618	Intérêts de retard s/cotisations	192.739,04	185.000,00	178.634,67
762	Amendes d'ordre	26.406,34	30.000,00	25.002,34
7622	Employeurs (s/cot.)	26.406,34	30.000,00	25.002,34
77	<u>Produits financiers</u>	395.134,18	178.500,00	94.455,19
771	Revenus sur comptes et dépôts	395.134,18	178.500,00	94.455,19
77120000	Revenus s/comptes courants	33.728,76	20.000,00	23.666,91
77120073	Revenus s/placements CASS	25.638,73	8.500,00	10.785,72
77130000	Revenus s/dépôts	335.766,69	150.000,00	60.002,56
79	<u>Recettes diverses</u>	1.260,48	0,00	0,00
799	Recettes diverses	1.260,48	0,00	0,00
7990	Divers	1.260,48	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES COURANTES		388.971.262,53	350.887.937,00	338.873.758,74
86	<u>Prélèvements sur réserves et sur reports à nv.</u>	5.188.335,37	26.000.000,00	35.383.108,32
860	Prélèvements aux réserves	5.188.335,37	26.000.000,00	35.383.108,32
86001310	Prélèvement FDR - réserve minimale (légale)	5.188.335,37	0,00	0,00
86001410	Prélèvement Report à nouveau	0,00	26.000.000,00	35.383.108,32
TOTAL DES OPERATIONS SUR RESERVES		5.188.335,37	26.000.000,00	35.383.108,32
TOTAL		394.159.597,90	376.887.937,00	374.256.867,06

Bilans comparés au 31 décembre des exercices 2015 et 2016

COMPTE	ACTIF	2015	2016
41	<u>Créances envers des organismes liés (Débiteurs)</u>	7.290.667,54	7.308.094,58
411	Institutions de sécurité sociale	7.290.667,54	7.308.094,58
4112	Prestations (CNS+AAA)	7.264.909,41	7.297.257,77
4114	Cotisations (CNS)	119,40	51,09
4115	Intérêts (CCSS)	25.638,73	10.785,72
42	<u>Autres créances (Débiteurs)</u>	306.380,52	474.718,87
428	Autres	306.380,52	474.718,87
4280	Autres (tiers responsables)	306.380,52	474.718,87
43	<u>Créances envers l'Etat et les collectivités publiques</u>	164.702,47	0,00
433	Etat débiteur	164.702,47	0,00
4334	Etat débiteur Cotisations	164.702,47	0,00
48	<u>Comptes de régularisation</u>	25.394.408,23	25.109.527,70
481	Charges payées d'avances autres (Charges à reporter)	25.394.408,23	25.101.941,97
4814	Régularisation Débiteur / Ac.Cot. à recevoir	25.369.457,85	25.077.895,23
4818	Régularisation Débiteur / Am.Cot. Int. à recevoir	24.950,38	24.046,74
484	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	7.585,73
4849	Compte transitoire divers	0,00	7.585,73
	TOTAL COMPTES DE TIERS	33.156.158,76	32.892.341,15
51	<u>Avoirs en banques, en compte chèques postaux et caisse</u>	120.703.486,99	84.249.306,97
512	Comptes courants	50.703.486,99	14.243.279,83
51200100	BCCE - compte courant	1.209,13	1.090,17
51200200	BGLL - compte courant	0,00	132.158,69
51200400	BIL - compte courant	50.702.277,86	14.110.030,97
513	Comptes à terme	70.000.000,00	70.006.027,14
51300100	BCCE - compte à terme	0,00	0,00
51300200	BGLL - compte à terme	0,00	70.006.027,14
51300400	BILL - compte à terme	70.000.000,00	0,00
59	<u>Intérêts courus</u>	341.794,44	0,00
591	Sur avoirs bancaires	341.794,44	0,00
5910	Intérêts courus sur avoirs bancaires	341.794,44	0,00
	TOTAL COMPTES FINANCIERS	121.045.281,43	84.249.306,97
	TOTAL ACTIF	154.201.440,19	117.141.648,12

COMPTE	PASSIF	2015	2016
13	<u>Réserves</u>	30.117.850,34	36.761.337,95
131	Réserve légale	30.117.850,34	36.761.337,95
1310	FDR et réserve minimale	30.117.850,34	36.761.337,95
14	<u>Résultat</u>	35.383.108,32	0,00
141	Résultats reportés	35.383.108,32	0,00
1410	Excédent de financement	35.383.108,32	0,00
	TOTAL COMPTES DE CAPITAUX, PROVISIONS ET DETTES FIN.	65.500.958,66	36.761.337,95
45	<u>Dettes envers des organismes liés (Créditeurs)</u>	44.382.194,92	26.494.211,90
451	Institutions de sécurité sociale	44.382.194,92	26.494.211,90
4510	Créditeur Frais Communs CCSS	1.322.170,19	1.416.316,67
4511	Créditeur Acomptes sur cotisations	25.369.457,85	25.077.895,23
4514	Créditeur Cotisations - solde	17.690.566,88	0,00
46	<u>Dettes fiscales et dettes envers l'Etat et les collectivités publiques</u>	0,00	8.592.720,08
463	Dettes envers l'Etat	0,00	8.592.720,08
4639	Etat créditeurs autres	0,00	8.592.720,08
48	<u>Comptes de régularisation</u>	44.318.286,61	45.293.378,19
482	Produits constatés d'avance (Produits à reporter)	24.967.605,55	37.996.120,42
4820	Régularisation Créditeur / Frais d'administration	117,00	0,00
4824	Régularisation Créditeur / Cot. Comp. SSM	24.967.488,55	0,00
4828	Rég. Créd. / Am. Cot. Intérêts à payer	0,00	37.996.120,42
485	Comptes transitoires ou d'attente - Passif	19.350.681,06	7.297.257,77
4859	Créd. Compte d'attente	19.350.681,06	7.297.257,77
	TOTAL COMPTES DE TIERS	88.700.481,53	80.380.310,17
	TOTAL PASSIF	154.201.440,19	117.141.648,12

COMMENTAIRE DES COMPTES DE RESULTAT

DEPENSES

60 FRAIS D'ADMINISTRATION 1.423.411,57

603 FRAIS DE FONCTIONNEMENT 6.806,90

60353	Frais experts et études	6.702,93
60395	Frais de banque	91,15
60399	Autres frais de fonctionnement	12,82

En 2016, la Mutualité des employeurs (MDE) a eu recours à l'étude Elvinger, Hoss et Prussen pour demander un avis juridique en rapport avec une éventuelle modification rétroactive du budget 2015 quant au sort réservé à l'excédent financier. Ces honoraires se sont élevés à 6.702,93 €.

A part les frais de banque pour 91,15 €, les frais de fonctionnement comprennent encore 12,82 € pour des frais en relation avec une modification d'inscriptions au Registre de commerce et des sociétés.

604 FRAIS GENERAUX 288,00

6042	Cotisations ALOSS	288,00
------	-------------------	--------

608 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CCSS 1.416.316,67

6081	Frais de personnel	972.690,68
6082	Frais de fonctionnement	355.941,46
6083	Frais d'acquisitions	87.684,53

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale, la MDE doit participer à raison de 3,86% aux frais d'administration du CCSS.

61 PRESTATIONS EN ESPECES 366.165.445,87

En vertu de l'article 52 du CSS la MDE a pour objet d'assurer les employeurs contre les charges résultant de l'art.L.121-6 du Code du travail. Elle rembourse à l'employeur et aux travailleurs non-salariés affiliés volontairement 80% de l'assiette de cotisation, augmentée, pour les employeurs, des cotisations patronales pour l'assurance pension, l'assurance maladie et l'assurance accident.

Le tableau récapitulatif suivant reprend les 12 calculs de remboursements à charge de la MDE, ainsi que les remboursements avancés pour compte :

- de la Caisse nationale de santé suite à des incapacités de travail pour cause de maladie pendant la période d'essai, des absences dues au congé pour raisons familiales resp. de congé d'accompagnement
- de l'Association d'assurance accidents suite à des incapacités de travail pour cause d'accidents ou de maladie professionnelle

Exercice 2016	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel
Total des remboursements	36.027.432	40.306.311	40.330.725	36.149.999	30.475.728	31.138.501	30.460.267	23.052.387	29.266.560	38.409.019	35.279.427	36.564.351	407.460.707
A rembourser par la CNS	1.983.628	2.218.059	2.381.406	1.957.324	1.602.112	1.683.361	1.633.238	1.124.925	1.401.895	2.072.088	2.052.681	2.304.159	22.414.876
- maladie périodes d'essai	836.931	870.172	897.935	983.345	830.968	863.364	926.619	726.362	821.023	1.130.376	1.125.390	1.196.376	11.208.860
- congé accompagnement	15.334	11.297	12.880	15.412	19.012	14.770	21.834	8.367	16.787	21.043	18.124	14.646	189.505
- congé raisons familiales	1.131.363	1.336.590	1.470.591	958.567	752.132	805.227	684.785	390.196	564.085	920.669	909.167	1.093.138	11.016.510
A rembourser par l'AA	1.682.746	1.883.632	1.712.701	1.810.237	1.515.702	1.551.255	1.565.204	1.249.605	1.288.710	1.680.176	1.432.105	1.508.314	18.880.386
- accidents ou mal. prof.	1.607.551	1.812.455	1.643.659	1.737.592	1.458.308	1.472.641	1.481.571	1.183.715	1.215.971	1.592.651	1.376.429	1.453.671	18.036.215
- accidents p. périodes essai	75.194	71.177	69.042	72.645	57.394	78.614	83.633	65.890	72.739	87.525	55.676	54.643	844.171
Charges nettes MDE	32.361.059	36.204.620	36.236.618	32.382.439	27.357.914	27.903.886	27.261.825	20.677.857	26.575.955	34.656.754	31.794.641	32.751.878	366.165.446

64 DECHARGES**24.522,01**

Le Centre commun de la sécurité sociale est appelé à décharger des cotisations calculées et échues, mais qui sont irrécouvrables, p.ex. en cas de faillite. A noter toutefois qu'à partir de l'exercice 2015, ces décharges ne sont opérées en principe qu'après l'acquisition de la prescription quinquennale.

64000000	Décharge sur cotisations surprime	8.694,78
64000001	Décharge sur cotisations irrécouvrables salariés	12.875,60
64010030	Décharge sur cotisations irrécouvrables non-salariés (assurance facultative)	2.951,63



COMMENTAIRE DES COMPTES DE RESULTAT RECETTES

70	COTISATIONS	298.213.667,75
-----------	--------------------	-----------------------

700	COTISATIONS OBLIGATOIRES NORMALES	291.576.236,92
-----	-----------------------------------	----------------

7000	Cotisations sur salaires	291.576.113,12
	70000000 Cotisations surprime	0,00
	70000001 Cotisations normales	291.576.113,12

Sous ce poste figurent encore seules les cotisations patronales des employeurs affiliés à la MDE.
Comme le calcul des cotisations « surprime » a été aboli à partir de l'exercice 2013, le solde du compte 70000000 montrait, suite aux recalculs, un solde débiteur (-55,95 €) et fût régularisé avec le compte 64000000 (décharges sur cotisations surprime).

7001	Cotisations sur indemnités pécuniaires	123,80
------	--	--------

Conformément à l'art. 3 des statuts de la Mutualité, seule la surprime née du chef des indemnités pécuniaires de maladie des salariés concernés est cotisable. La CNS transfère encore des cotisations d'exercices antérieurs à 2013.

702	COTISATIONS VOLONTAIRES	6.637.430,83
-----	-------------------------	--------------

Ce compte général renseigne les cotisations de l'assurance facultative de la part des non-salariés affiliés à la Mutualité.

71	COTISATIONS FORFAITAIRES DE L'ETAT	8.200.000,00
-----------	---	---------------------

7100	Prestations espèces	8.200.000,00
------	---------------------	--------------

Suivant l'art. 39 de la loi budgétaire 2017, modifiant l'article 38 du budget de l'Etat pour 2016 disposant que « *L'Etat accorde une contribution forfaitaire unique à la Mutualité des employeurs visée à l'article 52 du Code de la sécurité sociale de 24,5 millions euros au titre de l'exercice 2014* », l'Etat accorde une contribution forfaitaire unique à la Mutualité des employeurs visés à l'article 52 du Code de la Sécurité Sociale de de 8,2 millions euros au titre de l'exercice 2016.

72	PARTICIPATION DE TIERS	31.687.279,92
-----------	-------------------------------	----------------------

7210	Participation de l'Etat	31.687.279,92
------	-------------------------	---------------

Conformément à l'article 56 du Code de la Sécurité Sociale tel qu'il était en vigueur pour l'exercice 2016 l'Etat prend en charge, en procédant par avances, l'excédent des dépenses courantes sur les recettes courantes tel qu'il est arrêté au compte d'exploitation de la Mutualité des employeurs dans la limite permettant de maintenir le taux de cotisation moyen des employeurs à deux pour cent, tout en assurant une réserve équivalent à dix pour cent du montant annuel des dépenses.

(Loi modifiée du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016)

Le présent décompte illustre comment la participation de l'Etat a été déterminée pour l'exercice 2016 :

Dépenses courantes de l'exercice 2016 :	- 367.613.379,45 €
---	--------------------

Dotation Fonds de roulement/réserve min. 10% des dépenses courantes, conformément aux articles 55 et 56 du C.A.S. (10% de 367.613.3479,45=36.761.337,95-30.117.850,34 réserve au 31.12.15)	- 6.643.487,61 €

Total Dépenses	- 374.256.867,06 €
-----------------------	---------------------------

Recettes courantes de l'exercice 2016 :	298.986.478,82 €
---	------------------

Contribution forfaitaire unique de l'Etat pour 2016	8.200.000,00 €

Sous-Total Recettes	307.186.478,82 €
---------------------	------------------

Prélèvement de l'excédent financier	35.383.108,32 €

Total Recettes	342.569.587,14 €
-----------------------	-------------------------

Participation de l'Etat nécessaire	31.687.279,92 €
---	------------------------

Avances perçues par l'Etat cf. l'art. budgétaire 17.8.42.000 pour l'exercice 2016 (montant voté : 48.346.900)	40.280.000,00 €
- Remboursement à l'Etat du trop-perçu des avances (voir également compte 46390000)	- 8.592.720,08 €

76	RECOURS, AMENDES, INTERETS DE RETARD	678.355,88
-----------	---	-------------------

7606	Recours contre tiers responsable prestations	447.783,79
7608	Recours contre tiers responsable intérêts courus	26.935,08

Les montants repris sous ces comptes résultent des affaires récursoires exercées en 2016 par la CNS pour le compte de la MDE.

7618	Intérêts de retard sur cotisations	178.634,67
------	------------------------------------	------------

En cas de retard de paiement des cotisations de la part des employeurs et assurés le CCSS calcule des intérêts moratoires simples à raison de 0,6% par mois. Ces intérêts moratoires sont répartis aux ISS en proportion des cotisations dues.

7622	Amendes d'ordre employeurs sur cotisations	25.002,34
------	--	-----------

Il s'agit des amendes dues pour l'exercice 2016 en faveur de la MDE en relation proportionnelle avec les paiements imputés au CCSS pour ce même exercice.

77	PRODUITS FINANCIERS	94.455,19
-----------	----------------------------	------------------

7712	Revenus s/comptes courants et placements CCSS	34.452,63
7713	Revenus sur dépôt	60.002,56

Les intérêts créditeurs sur les comptes du CCSS sont attribués aux institutions de sécurité sociale proportionnellement aux cotisations perçues. Le montant de 60.002,56 € correspond aux intérêts courus sur des placements auprès de la BILL (29.827,78 €) et auprès de la BGLL (30.174,78 €).



COMMENTAIRE DU BILAN ACTIF

4112 Débiteurs charges autres ISS

7.297.257,77

Ce compte renseigne les remboursements à charge de l'AAA et de la CNS se rapportant aux calculs des mois 11/2016 et 12/2016 qui n'ont pas encore été compensés par la répartition des cotisations du CCSS en date du 31 décembre 2016.

Mois	Calcul	Répartition	Remboursements à charge de l'AAA	Remboursements à charge de la CNS
11/2016	06.01.2017	21.02.2017	1.432.104,81	2.052.680,59
12/2016	03.02.2017	21.03.2017	1.508.313,59	2.304.158,78

4114 Débiteurs CNS cotisations surprime sur indemnités pécuniaires

51,09

Sous ce compte figurent les cotisations calculées par la CNS sur les indemnités pécuniaires du mois de novembre et décembre 2016 qui ont été virées à la MDE au début de 2017 seulement. Ces montants résultent de recalculs se basant sur les exercices antérieurs à 2016.

4115 Débiteurs Intérêts CCSS

10.785,72

Au 31 décembre 2016 le Centre commun doit à la Mutualité des employeurs sa part résultant de la répartition des intérêts sur placements et comptes courants.

4280 Débiteurs – Tiers responsables

474.718,87

Le montant comptabilisé sous ce compte renseigne le résultat des affaires récursoires exercées par la Caisse nationale de santé pour compte de la Mutualité des employeurs pour l'exercice 2016 mais transféré uniquement en mars 2017.

4814 Régularisation Débiteurs – Acompte cotisations à recevoir

25.077.895,23

Ce compte représente l'acompte sur cotisations réclamé pour le mois de janvier 2017 ensemble avec les cotisations du mois de décembre 2016. Ce montant a été extrait du compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes » et imputé sur ce compte de régularisation afin de déterminer le solde exact au 31 décembre 2016. Le présent compte est soldé par une écriture inverse en 2017.

4818 Régul. Déb. cotisations, amendes, intérêts, à recevoir

24.046,74

Il s'agit des amendes perçues par le CCSS au courant de l'exercice 2016 en faveur de la MDE et transmises au début de l'année 2017.

4849 Débiteur compte d'attente

7.585,73

Il s'agit des intérêts créditeurs au 31.12.2016 du dépôt de 40.000.000,00 € auprès de la BGLL qui n'ont été crédités à la MDE qu'en date du 02.01.2017.

512 Comptes courants

14.243.279,83

Les soldes des comptes courants s'élèvent à :

- 1.090,17 € c/c BCEE
- 132.158,69 € c/c BGLL
- 14.110.030,97 € c/c BILL

513 Dépôts Comptes à termes

70.006.027,14

Le solde du compte au 31.12.2016 est constitué par les éléments suivants :

- 30.006.027,14 Compte-épargne BGLL
- 40.000.000,00 Call account 35j BGLL



COMMENTAIRE DU BILAN PASSIF
--

4510	Créditeurs frais communs CCSS	1.416.316,67
-------------	--------------------------------------	---------------------

Ce compte représente la participation de la Mutualité aux frais administratifs qui restent à payer au CCSS au 31 décembre 2016. Voir explications compte 608, page 5.

4511	Créditeurs acomptes sur cotisations	25.077.895,23
-------------	--	----------------------

Toutes les opérations relatives à l'acompte sont comptabilisées mensuellement sur ce compte. Le solde au 31 décembre 2016 représente le montant de l'acompte dû sur les cotisations pour le mois de janvier 2017. Voir aussi le compte 4814 « Régularisation Déb.- Acompte cotisations à recevoir ».

4514	Créditeurs cotisations - solde	0,00
-------------	---------------------------------------	-------------

L'écriture de fin d'année de ce compte est désormais reprise sous le compte de régularisation 48280073 « Régul. Créd. / Cotisations Intérêts et Amendes à payer ».

4828	Régul. Créd / Cotisations Intérêts et Amendes à payer	37.996.120,42
-------------	--	----------------------

Ce compte de régularisation, nouvellement créé partir de l'exercice 2016, reprend au 31.12.2016 le solde des cotisations que la MDE doit encore au CCSS, à savoir :

- 1) 17.178.383,72 € en tant que solde des cotisations trop perçues par la MDE pour le mois de décembre 2016, montant remboursé au CCSS lors de la répartition des cotisations du CCSS du 20.01.2017 (ce solde était comptabilisé jusqu'en 2015 au compte 4859)
- 2) 20.817.736,70 € en tant que régularisation du solde créditeur du compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes » (comptabilisé jusqu'en 2015 au compte 4514) l'opération étant inversée au début de l'exercice suivant.
 - total des cotisations/amendes/intérêts au 31.12.2016 que le CCSS doit à la MDE : 43.728.782,71 €
 - total des remboursements de la Mutualité pour les périodes 11/2016+12/2016 : -64.546.519,41 €
 - 20.817.736,70 €

4859	Créditeurs compte d'attente	7.297.257,77
-------------	------------------------------------	---------------------

Le calcul des remboursements Mutualité pour les mois de novembre et décembre 2016, comptabilisés au compte 41140073 « Débiteurs Cotisations, Intérêts et Amendes », comprend d'une part les remboursements à charge de la MDE et d'autre part les remboursements à charge et « avancée » pour compte de l'AAA et de la CNS. Le montant de ces derniers remboursements (AAA+CNS) doit être extrais du compte 41140073 au 31.12.2016 attendu que la compensation de ces deux mensualités n'est opérée que lors des répartitions des cotisations du CCSS aux mois de février et mars 2017. (voir à cet effet la contrepartie/dette de l'AAA et de la CNS envers la MDE comptabilisée au compte 4112) Ce compte est régularisé par une écriture inverse au début de l'année 2017.

RESULTAT D'EXERCICE

COMPTE	LIBELLE	SIT. AU 31.12.2015	OPERATION	SIT. AU 31.12.2016
13100000	FDR RESERVE MINIMALE	30.117.850,34	+6.643.487,61	36.761.337,95
14100000	EXCEDENT DE FINANCEMENT	35.383.108,32	-35.383.108,32	0,00
81001310	DOTATION FONDS DE ROULEMENT		-6.643.487,61	-6.643.487,61
81001410	PRELEVEMENT EXCEDENT FINANCIER		+35.383.108,32	+35.383.108,32

13100000 FDR Réserve minimale

36.761.337,95

Après que la limite de réserve légale (fonds de roulement) a été temporairement réduite à 8% des dépenses courantes par l'article 38 de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2015, la réserve légale minimale revient à son niveau habituel de 10% définie à l'article 55, alinéa 1 du Code de la sécurité sociale qui dispose comme suit : « Pour faire face aux charges qui lui incombent, la Mutualité applique le système de la répartition de la charge avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure à dix pour cent du montant annuel des dépenses. »

Attendu que les dépenses courantes s'élèvent au 31.12.2016 à 367.613.379,45 €, la réserve minimale est fixée à 36.761.337,95 €.

(voir aussi le compte 81001310).

14100000 Excédent de financement / Recettes

0,00

La Mutualité des employeurs ne prévoit plus de dotation à l'excédent financier en 2016. Ceci résulte du nouveau mode de calcul de la participation de l'Etat dans le financement de la Mutualité des employeurs, que l'article 39 de la loi du budget de l'Etat pour l'exercice 2016 a introduit au niveau de l'article 56 du Code de la sécurité sociale sous la forme suivante :

« **Art. 56.** L'Etat prend en charge, en procédant par avances, l'excédent des dépenses courantes sur les recettes courantes tel qu'il est arrêté au compte d'exploitation de la Mutualité des employeurs dans la limite permettant de maintenir le taux de cotisation moyen des employeurs à deux pour cent, tout en assurant une réserve équivalent à dix pour cent du montant annuel des dépenses. ».

(voir aussi le compte 86001310)

81001310 Dotation FDR - réserve minimale (légale)

6.643.487,61

Comme la réserve minimale a été réduite en 2015 à 30.117.850,34 la Mutualité des employeurs doit procéder à une dotation au fonds de roulement pour 2016 de 6.643.487,61 afin de parvenir à une réserve légale minimale de 36.761.337,95 €, soit 10% des dépenses courantes de 367.613.379,45 €.

86001410 Prélèvement Excédent financier

35.383.108,32

La Mutualité des employeurs procède au prélèvement intégral de son excédent financier de 35.383.108,32 € utilisé pour compenser la participation de l'Etat pour 2016, attendu que ce dernier s'est engagé de prendre en charge, en procédant par avances, l'excédent des dépenses courantes sur les recettes courantes tel qu'il est arrêté au compte d'exploitation de la Mutualité des employeurs dans la limite permettant de maintenir le taux de cotisation moyen des employeurs à 2% pour 2016 , tout en assurant une réserve équivalent à dix pour cent du montant annuel des dépenses.

(Loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016)

(voir aussi le décompte de la participation de l'Etat au compte 72 à la page 8)



ANNEXE AU BILAN DE LA MUTUALITE DES EMPLOYEURS

concernant le détail des frais d'administration

cf. article 12 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale.

“6) le détail des frais d'administration et de gestion du patrimoine de l'exercice sous forme d'un tableau reproduisant pour chaque crédit le montant approuvé au budget de l'institution, les transferts de crédit, les dépassements de crédits limitatifs, les plus-values et moins-values des autres crédits ainsi que le solde final”

DETAIL DES FRAIS D'ADMINISTRATION 2016 MDE

		Budget 2016	Résultat 2016	dépassement
Crédit	Nombre - indice	784,86	775,17	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56.450,00	6.806,90	
FA 09	6031 Organes	0,00	0,00	
FA 12	6034 Information et publications	15.000,00	0,00	
	60342000 Site internet	2.000,00	0,00	
	60343000 Annonces et publicité	3.000,00	0,00	
	60344000 Publications	10.000,00	0,00	
FA 14	6035 Frais Experts et études	40.000,00	6.702,93	
	60353000 Frais experts et études	40.000,00	6.702,93	
F 15	6036 Contentieux	1.000,00	0,00	
	60361200 Contentieux prestations	1.000,00	0,00	
FA 16	6039 DEPENSES DIVERSES	450,00	103,97	
	60395000 Frais de banque	250,00	91,15	
	60399000 Autres frais de fonctionnement	200,00	12,82	
	FRAIS GENERAUX	288,00	288,00	
FA 17	6042 Cotisations	288,00	288,00	
	60420000 ALOSS	288,00	288,00	
	FRAIS COMMUNS	1.515.776,00	1.416.316,67	
FA 26	608 Participation aux frais du centre commun	1.515.776,00	1.416.316,67	
	60810000 Frais de personnel CCSS	1.000.416,00	972.690,68	
	60820000 Frais de fonctionnement CCSS	422.006,00	355.941,16	
	60830000 Frais d'acquisition CCSS	93.354,00	87.684,53	
	TOTAL	1.572.514,00	1.423.411,57	